



une belle vie immobilière

NOTICE DESCRIPTIVE (Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

RESIDENCE L'ECLAT

CONSTRUCTION DE 4 MAISONS

**Rue des Abbés Tanguy
29930 Pont Aven**

Version du 05/06/2026

Sommaire

PRESENTATION DU PROGRAMME	4
NOTE GENERALE	4
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
1.1 INFRASTRUCTURE	5
1.2 MURS ET OSSATURE	5
1.3 PLANCHERS	5
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5 ESCALIERS	6
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	6
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	6
1.8 TOITURES	7
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	7
2.1 SOLS ET PLINTHES	7
2.2 REVETEMENTS MURAUX	7
2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)	7
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	8
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE	8
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	8
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	9
2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES	9
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	10
3 ANNEXES PRIVATIVES	13
3.1 GARAGES	13
3.2 ABRIS	13
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	14
4 EQUIPEMENTS GENERAUX	14
4.1 TELECOMMUNICATIONS	14
4.2 ALIMENTATION EN EAU	14
4.3 ALIMENTATION EN GAZ	14
4.4 ALIMENTATION EN ELECTRICITE	14
5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET EQUIPEMENTS	15
5.1 VOIRIES ET PARKING	15
5.2 CIRCULATION DES PIETONS	15
5.3 ESPACES VERTS	15
5.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR	15

5.5	CLOTURES	16
5.6	RESEAUX DIVERS	16

PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente notice concerne la réalisation d'un programme de **36 logements** dénommé « **L'ECLAT** » et situé rue des Abbés Tanguy à Pont-Aven.

Le projet comprend 3 bâtiments totalisant 32 logements collectifs et 4 maisons.

La présente notice concerne uniquement les 4 maisons.

NEXITY GFI s'est engagé sur cette opération à respecter la performance thermique **RE 2020 – seuils 2025**.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble ainsi que les prestations proposées sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment
- Aux règles de construction et de sécurité
- A la réglementation acoustique
- A la réglementation thermique
- A la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées

La conformité technique de la construction sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité du programme. Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipements de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, ...).

Les matériaux, équipements ou appareils de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris, finitions des façades, les choix relatifs aux terrasses et balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Le choix des teintes, coloris et finition des revêtements intérieurs des logements sera réalisé par le Promoteur.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

En rigole, en puits ou en trou ; terre régalée sur place, excédent évacué à la décharge publique (adaptation selon étude géotechnique).

1.1.2 FONDATIONS

En béton armé, section et ferrailage selon étude structure et géotechnique.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DE FACADES

En aggloméré de béton creux ou brique terre cuite. Linteaux, chaînage, appui et seuil en béton armé. Ravalement extérieur type mono couche projetée, finition grattée suivant directives de la commune. Doublage intérieur constitué d'un isolant thermique et d'une plaque de plâtre (épaisseur suivant calcul de l'étude thermique).

1.2.2 MURS PIGNONS

En aggloméré de béton creux ou brique terre cuite. Linteaux, chaînage, appui et seuil en béton armé. Ravalement extérieur type mono couche projetée, finition grattée suivant directives de la commune.

Doublage intérieur constitué d'un isolant thermique et d'une plaque de plâtre (épaisseur suivant calcul de l'étude thermique).

1.2.3 MURS MITOYENS

Sans objet.

1.2.4 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Sans objet.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Plancher bas RDC : en dalle béton sur terreplein ou portée ou poutrelle hourdis polystyrène suivant préconisation de l'étude de sol et de l'étude thermique.

Plancher de l'étage : poutrelle hourdis sous face enduit plâtre ou plafond suspendu en plaque de plâtre.

1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE

Poutrelle hourdis dans le cas de toitures terrasse.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution seront de type alvéolaire d'épaisseur 50 mm avec parement plaque de plâtre.

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Les cloisons de distribution seront de même nature que celles posées entre les pièces principales. Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.

1.5 ESCALIERS

En bois, sans contremarche suivant plans d'exécutions, lasurés deux couches.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX

Extraction mécanique contrôlée par entrée d'air frais dans les pièces principales et extraction d'air vicié dans les pièces de service. Extracteur situé en combles suspendu à la charpente ; type hygro B à confirmer suivant prescriptions de l'étude thermique.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

En PVC couleur suivant les prescriptions de la commune. Diamètre suivant débit à évacuer.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

En PVC, Diamètre selon débit à évacuer, situé en gaine technique

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

En PVC, Série assainissement, diamètre selon débits à évacuer.

1.7.4 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

Raccordement sur réseaux primaires, selon instruction des concessionnaires. Traitement des eaux pluviales à la parcelle si imposition de l'aménageur et des services municipaux

1.8 TOITURES

1.8.1 CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Charpente en fermettes industrialisées ou traditionnelles selon étude en bois de sapin trempé.
Couverture en ardoise suivant prescriptions de la commune.

1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Sans objet.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES AU RDC ET SDB/WC A L'ETAGE

Les sols seront revêtus d'un **carrelage 60*60cm**, de marque **POINT P** ou **équivalent**, coloris suivant choix du promoteur. Les plinthes seront assorties.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES A L'ETAGE HORS SDB/WC

Les sols des chambres seront revêtus d'un **sol PVC U2SP2**, de marque **GERFLOR** ou équivalent. Coloris au choix du promoteur. Les plinthes seront en bois de couleur blanche.

2.1.3 SOLS DES BALCONS ET LOGGIAS

Sans objet.

2.2 REVETEMENTS MURAUX

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Dans les salles de bains et salles d'eau, il sera posé une faïence de format **20x60cm** de marque **POINT P** ou **équivalent**. Choix de l'acquéreur dans la gamme du Promoteur.

Surface prévisionnelle par logement :

Toute hauteur en périphérie de la baignoire et du bac à douche.

Habillage des baignoires réalisé par panneau démontable en mélaminé blanc monté sur vérin.

2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)

2.3.1 PLAFOND DES PIECES INTERIEURES

Enduit plâtre ou plaque de plâtre.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Les fenêtres et les portes-fenêtres seront en PVC blanc, Classement A2E4Va2, avec ou sans partie fixe, nombre de vantaux selon plans. Elles seront équipées de double vitrage isolant assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires. Dimensions et nombres selon plans.

Toutes les fenêtres et portes-fenêtres seront de type ouvrant à la française. Certaines fenêtres pourront être fixes pour des raisons techniques.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICES

Idem que pour les pièces principales.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les baies des pièces principales (séjour, chambres) seront équipées de volets roulants à lames PVC.
Les volets roulants seront équipés de moteur électrique.

2.5.2 CHASSIS DE TOIT

Les châssis de toit seront équipés de store d'occultation intérieur.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront métalliques.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront isoplans, finition laquée blanche, âme alvéolaire et à recouvrement. Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosaces.

- Bec de cane à condamnation pour les WC, les salles de bains, les salles d'eau
- Bec de cane avec clé pour les chambres
- Bec de cane simple pour les autres pièces
- Butées de portes.

2.6.3 PORTES D'ENTREE

Les portes d'entrée seront métalliques à âme isolante, équipées d'une serrure de sûreté 3 points et d'un cylindre avec 3 clés sur organigramme par logement.

2.6.4 PORTES DE PLACARDS (SUIVANT PLANS)

Si placard il y a, ils seront équipés d'une façade constituée de panneaux coulissants en mélaminé d'épaisseur 10mm, profil acier laqué, de marque **SO GAL** ou équivalent.

Il sera prévu un ouvrant pivotant si la largeur est inférieure à 1,00 m.

Sans aménagement.

2.6.5 PORTES DE SERVICE ENTRE MAISONS ET GARAGES

Les portes métalliques isolantes seront équipées d'une serrure de sûreté 3 points et d'un cylindre avec 3 clés sur organigramme par logement.

2.6.6 PORTES DE SERVICE ACCES GARAGE

Porte de service métallique, équipées d'une serrure de sûreté 3 points et d'un cylindre avec 3 clés sur organigramme par logement.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Les garde-corps et barres d'appui sont en aluminium ou acier thermolaqué.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Sans objet.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

Deux couches de peinture brillante.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Deux couches de peinture brillante.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Deux couches de peinture brillante.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1 Sur menuiseries

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée ou mat (hors portes intérieures laquées et portes de placards).

2.8.2.2 Sur murs

Il sera appliqué sur les murs 2 couches de peinture velours, finition B.

2.8.2.3 Sur plafonds

Il sera appliqué sur les plafonds 2 couches de peinture velours, finition B.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries apparentes

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche.

2.8.3 PAPIERS PEINTS

Sans Objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Ce meuble étant souvent démonté et jeté lors de la livraison du logement, ce choix a pour objectif de limiter le gaspillage. Toutefois sur simple demande écrite sera installé un meuble-évier blanc avec cuve, égouttoir et mitigeur.

Les alimentations en eau froide / eau chaude et les attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente. L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer dans les règles de l'art une cuisine équipée d'un évier, de la robinetterie et d'une crédence pour être en conformité avec les certifications de l'opération et avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

Une cuisine équipée pourra être installée en option, elle comprendra un ensemble meublé de linéaire 180cm comprenant :

- Evier en résine 1 cuve et égouttoir.
- Meuble sous évier avec niche LV et emplacement four.
- Plaque vitrocéramique 4 feux.
- Meuble haut avec hotte aspirante.
- Crédence

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Distribution en PER.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude des maisons sera assurée par une **pompe à chaleur double service individuelle** (ECS + chauffage), type ARIANEXT de chez CHAFFOTEAUX ou équivalent. Unité intérieure dans la cuisine ou cellier et unité extérieure suivant plans.

2.9.2.4 Évacuations

Suivant réglementation municipale.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Une double alimentation et une double évacuation seront prévues dans les cuisines pour le lave-linge et le lave-vaisselle.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Les salles de bains seront équipées (suivant plans) :

- D'une baignoire en acier émaillé, de marque **ROCA**, de dimensions 170x70 cm.
- D'un meuble-vasque 70cm, de marque **NEOVA** ou équivalent avec vasque miroir et éclairage LED en applique.

Les salles d'eau seront équipées (suivant plans) :

- D'un receveur de douche, modèle céramique de marque **ROCA** ou équivalent.
- D'un meuble-vasque 70cm, de marque **NEOVA** ou équivalent avec vasque miroir et éclairage LED en applique.

Les toilettes seront équipées d'un ensemble WC de marque **ROCA** ou équivalent, composé d'une cuvette avec jeu de fixations au sol, d'un réservoir équipé d'un mécanisme 3/6 litres et d'un abattant PVC.

2.9.2.8 Robinetterie

Les meubles-vasques des salles de bains et des salles d'eau seront équipées d'un mitigeur à cartouche céramique, de marque **ROCA** ou équivalent.

La robinetterie équipant les douches et baignoires sera de type mitigeur à cartouche céramique, de marque **ROCA** ou équivalent.

Les salles de bains et les salles d'eau seront équipées d'un ensemble de douche de marque **ROCA** ou équivalent comprenant une douchette avec un flexible inox et une barre de douche.

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type de l'installation

Les appareillages seront conformes à la norme NFC 15-100 et au Code de la Construction et de l'Habitation, de marque **SCHNEIDER ELECTRIC** ou équivalent.

Le tableau électrique sera composé d'un tableau de protection de marque **HAGER** ou équivalent et d'un tableau de communication.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Suivant installation des maisons, pour éclairage, chauffage et distribution d'eau chaude sanitaire.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Appareillage de marque Schneider, série Odace ou similaire, suivant les préconisations norme C15-100.

Tableau récapitulatif conforme NC C 15-100 :

Pièces ou fonctions	Point d'éclairage	Prise 16A non spécialisée (banalisées)	Circuits spécialisé Prise 32A	Prises de communication
Séjour	1 dispositif de connexion de lumière (DCL)	Surface $\leq 20 \text{ m}^2$: 5 prises 16A au minimum $20 \text{ m}^2 < \text{Surface} \leq 24 \text{ m}^2$: 6 prises 16A au minimum $24 \text{ m}^2 < \text{Surface} \leq 28 \text{ m}^2$: 7 prises 16A au minimum	/	2 prises RJ45
Chambre(s)	1 dispositif de connexion de lumière (DCL)	3 prises 16A	/	1 prise RJ45
Cuisine	1 dispositif de connexion de lumière (DCL) 1 applique lumineuse au-dessus de l'évier	Base : 6 prises 16A dont 4 au-dessus du plan de travail Si surface $\leq 4 \text{ m}^2$: 3 prises 16A	1 boîte de connexion ou prise (cuisinière ou plaque de cuisson)	/
Circulation "fermées"	1 dispositif de connexion de lumière (DCL)	1 prise 16A	/	/
WC	1 dispositif de connexion de lumière (DCL)	1 prise 16A à proximité immédiate de la commande d'éclairage	/	/
Lave-linge, frigidaire et four	/	1 prise 16A	/	/
Salle de bain, salle d'eau	1 dispositif de connexion de lumière (DCL) 1 applique lumineuse au-dessus du lavabo	1 prise 16A	/	/

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Bouton poussoir.

2.9.3.5 Détection incendie

Fourniture et pose d'un détecteur de fumée à piles au lithium.

2.9.4 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

2.9.4.1 Type d'installation

Chauffage direct par radiateur eau chaude

2.9.4.2 Température garantie des pièces

Séjour : 20°C. SDB : 22°C.

Chambres - cuisine - entrée : 18°C.

WC et rangements : non chauffés.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage du séjour, des chambres et de la cuisine sera assuré par des radiateurs à eau horizontaux gauffrés de marque **HENRAD/STELRAD** ou équivalent.

Les SDB et SDE seront équipées de sèche-serviettes à eau en acier avec tubes ronds et horizontaux blancs de marque **ATLANTIC THERMOR** ou équivalent.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Ventilation de type mécanique contrôlée (VMC) – simple flux hygroréglable avec bouches d'extraction en cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC.

Commande par piles dans WC et commande électrique dans cuisine.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Par grilles d'aération normalisées, incorporées dans traverses hautes des menuiseries PVC ou coffres de volets roulants des pièces principales.

2.9.5 EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.5.1 Téléphone, internet TV

2 prises RJ45 dans séjour et 1 prise RJ45 dans chaque chambre.

2.9.5.1 Fibre optique

DTIO à l'intérieur du tableau de communication.

2.9.6 Comptage énergétique

Suivant l'article 37 de la RE2020, le comptage des consommations se fera par clé de répartition via le site www.homeboarding.fr

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 GARAGES

Sans objet

3.2 ABRIS

3.2.1 MURS OU CLOISONS :

En maçonnerie.

3.2.2 PLAFONDS

Charpente bois et couverture métallique.

3.2.3 SOLS

Dallage en béton armé.

3.2.4 PORTES D'ACCES

Porte métallique avec cylindre sur organigramme.

3.2.5 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Suivant norme NF C 15-100

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOL

Béton balayé ou bandes de roulement suivant plans d'exécution.

4 EQUIPEMENTS GENERAUX

4.1 TELECOMMUNICATIONS

4.1.1 TELEPHONE

Câblage fibre optique depuis DTIO.

4.1.2 ANTENNES TV ET RADIO

Individuelle posée en combles ou en toiture.

4.2 ALIMENTATION EN EAU

4.2.1 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteur individuel posé.

4.3 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

4.4 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

4.4.1 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteur individuel posé.

5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET EQUIPEMENTS

5.1 VOIRIES ET PARKING

5.1.1 VOIRIES D'ACCES

En enrobé noir.

5.1.2 TROTTOIRS

En enrobé noir ou béton balayé.

5.2 CIRCULATION DES PIETONS

5.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

En enrobé noir ou béton balayé.

5.3 ESPACES VERTS

5.3.1 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Suivant plans.

5.3.2 ENGAZONNEMENT

Les espaces situés en dehors des voies d'accès et cheminements piétons seront engazonnés.

5.3.3 BOITES AUX LETTRES

Métalliques sur pied individuelle.

5.3.4 TERRASSES

En béton balayé, dimensions suivant plans.

5.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

5.4.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE LA MAISONS

Par une applique située sur le perron.

5.4.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Par candélabres suivant prescriptions de la commune et réglementation en vigueur

5.5 CLOTURES

5.5.1 SUR RUE

Traité en paysage ouvert.

5.5.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Suivant indications du PC, clôture par grillage métallique simple torsion plastifiée verte.

5.5.3 JARDINS PRIVATIFS

Clôture par grillage métallique simple torsion plastifiée verte, hauteur = 1,20m, y compris portillons.
Pare-vue au droit des terrasses.

5.6 RESEAUX DIVERS

5.6.1 EAU

Branchement depuis le réseau primaire.

5.6.2 GAZ

Sans objet.

5.6.3 ELECTRICITE (poste de transformation extérieur)

Raccordement jusqu'au réseau ENEDIS.

5.6.4 EGOUTS

Raccordement aux collecteurs des réseaux primaires.
Traitement des eaux pluviales à la parcelle si imposition de l'aménageur et des services municipaux

5.6.5 EPURATION DES EAUX

Sans objets.

5.6.6 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement au réseau public.

----- FIN DE LA NOTICE-----

Fait à _____, le _____

LE RESERVANT (signature)

LE RESERVATAIRE (signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)